

---

## Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR26.02PR

### concernant

### une demande de crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- pour l'aménagement d'une place publique au Parc scientifique et technologique (PST)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 3 mars 2026.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne-Louise GILLIÉRON, Patricia VALCESCHINI, Stéphane BALET, Taulant BRUTI, Nicola DI MARCO, Bladimir MENESES, Marc NICODET et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de Madame et Messieurs Carmen TANNER, Vice-syndique, Julien WOESSNER, Chef de service, Kevin HUTMACHER, Urbaniste. Nous les remercions pour leur présentation du projet par un power-point dédié.

#### Bref résumé du projet

Le projet de place publique du PST est prévu par le plan partiel d'affectation (PPA) qui régit l'ensemble du site. Ce projet sur 3800 m<sup>2</sup> prévoit d'aménager une place publique d'envergure, d'une surface supérieure à la Place Pestalozzi (env. 2'700 m<sup>2</sup>). Cette place s'inscrit à la jonction du bâtiment Explorit et du bâtiment Forum (hôtel, centre de santé, restaurant), ainsi que du parking silo. Elle vise à renforcer le lien entre ces deux aires de services. Le projet proposé a été planifié en coordination avec le projet de franchissement de l'Avenue des Trois-Lacs (APA). Bien qu'étroitement liés, la place publique et le franchissement de l'APA font l'objet de deux projets distincts.

Le projet s'appuie aussi sur une vision directrice de juillet 2025 annexée au préavis. La place est mentionnée dans le Plan directeur des espaces publics (PDEP), dans la planification du PST et doit devenir le cœur d'Y-Parc.

Les développements futurs suivants sont à mentionner dans le secteur :

- Le projet de halte CFF est prévu à l'horizon 2030-2035.
- Le site a été retenu comme futur emplacement possible du nouvel hôpital, moyennant une compensation partielle par agrandissement du périmètre de la surface du PST utilisée.
- La continuation du développement des entreprises dans le PST.

La place publique représente ainsi une articulation majeure dans ce secteur qui verra un accroissement significatif des mouvements, principalement liés aux quelque 2'700 emplois actuels du PST, appelés à augmenter avec le développement continu du site.

#### Débats de la commission

Certains membres de la commission de divers bords politiques ont questionné la pertinence de développer l'attractivité dans ce secteur, car selon eux certains développements d'Y-Parc se sont

faits au détriment du Centre-ville (cinémas). Une commissaire relève aussi le coût important de l'aménagement alors que la priorité devrait être le Centre-ville.

La délégation met en avant le besoin principalement pour les employés du site, la nécessité d'un tel aménagement étant prévu par le PPA et en cohérence avec le Plan directeur communal qui planifie et coordonne les activités sur les différents pôles de la Ville (Centre, bains, PST etc.). La future gare permettra aussi aux employés de se rendre en 2 minutes au Centre, p.ex. à midi.

La délégation met par ailleurs en avant la liste des projets prévus ou réalisés qui comportent des espaces de loisirs et de végétation proches du Centre – Place d'Armes, plage, Villette, 4 Marronniers, places de jeux, etc. -, l'ensemble représentant des investissements significatifs, démontrant selon elle que le Centre n'est pas délaissé, bien au contraire.

La majorité des membres de la commission considère que le projet, basé sur une végétalisation importante, est à la fois pertinent et nécessaire pour accompagner le fort développement du PST.

D'autres points ayant fait l'objet de questions ou de discussions appellent les précisions suivantes :

- Le projet ne comporte pas de place de jeux, celle-ci étant présente de l'autre côté du bâtiment Explorit.
- Le projet (FAPA) de la traversée du site par l'APA est basé sur une autre procédure (Loi sur les routes et non pas CAMAC) et connaît un rythme d'évolution différent, d'où son traitement séparé.

S'agissant du projet FAPA, la conception de celui-ci, visible sur les plans reçus, est aujourd'hui basée sur des arrêts de bus bloquant le trafic. Ce projet ne fait certes pas partie du présent préavis, mais il a néanmoins un léger effet sur le périmètre de projet de place.

A l'unanimité, la commission estime qu'une telle conception, engendrant un risque de blocage d'une ambulance, n'est pas pertinente à côté d'un futur hôpital, et que le projet FAPA doit être adapté. Elle émet donc le voeu résolu que le projet de place, influencé par le projet FAPA, soit légèrement modifié en phase de projet d'exécution (SIA 51) pour être compatible avec la création d'arrêts de bus en site séparé du trafic.

### **Conclusions :**

C'est donc à une évidente majorité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 23 mars 2026

Rapporteur :



Jean-Marc Cuanillon